

TXCOM

Société Anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 246 372 euros
Siège social : 10 Avenue Descartes
92 350 Le Plessis Robinson
B 489 741 546 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2015

A – RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice – Analyse de l'évolution des affaires

La société TXCOM conçoit, assemble et vend des produits du type :

- lecteurs codes barre industriels pour la traçabilité
- imprimantes thermiques pour le reçu de transaction et d'information à la fois en 60 et 80 millimètres dans les domaines suivants :
 - loterie, pari mutuel, casino
 - transport (bus, parking, parcemètre, ...)
 - pompes à essence
 - coupons promotionnels, médicaux, Distributeur Automatiques de Billets, tests& mesures

Par acte notarié en date du 13 mars 2010, la Société a procédé à un lease back de l'ensemble immobilier de son siège social pour un prix global de 4 000 000 euros dont 600 000 euros au titre du terrain.

Cette opération se place sous le régime de l'article 39 Novedecies du Code général des impôts, la Société a donc procédé à l'étalement de la plus-value du contrat sur 15 ans.

En conséquence, au titre de la période, la Société a donc constitué un résultat exceptionnel de 176 992 euros.

Le retraitement fiscal de la redevance qui concerne les éléments non amortissables a généré une réintégration extra comptable de 45 186 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2014, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Principaux risques et incertitudes

Néant.

Utilisation des instruments financiers

La Société n'est pas concernée.

Activités en matière de recherche et de développement

Les coûts de développement des nouveaux produits d'identification automatique et d'impression thermique engagés au cours de l'exercice ont représenté un montant de 297 552 € (soient environ 4,7% du CA 2014) contre 302 396 € l'année précédente ; ces coûts ont été intégralement immobilisés dans la mesure où ils répondent aux critères édictés par les normes comptables françaises.

En 2014, les développements se sont finalisés sur le projet « TINYOM II » ce qui a permis de démarrer en fin d'année les actions commerciales pour la vente de ce produit. D'un point vue développement en 2014 a été mené :

- la certification CEM du produit
- la réalisation des dossiers techniques TXCOM

Les développements ont également permis de réaliser :

- une nouvelle gamme de mécanisme d'impression pour du papier 80mm/82.5mm, le TRITON 80. Cette gamme inclut la carte contrôleur au sein de mécanisme ce qui permet un gain de place important pour les intégrateurs

- une nouvelle gamme de kiosk d'impression le KALYPSO 80 qui est basé sur le TRITON 80. La gamme modulaire permet de changer les versions (présenteur, bras support rouleau, amortisseur rouleau) au moment de l'assemblage
- le développement d'un module logiciel permettant d'imprimer des codes barres 2D sur les gammes Asteron, Triton 60 & 80, Kalypso 60 & 80. Ces codes barres (QR Code, Datamatrix, Aztec) permettent de stocker de 2000 à 7000 caractères
- d'assurer le développement de plusieurs versions spécifiques basé sur cahier des charges clients

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En 2015, en matière de R&D la société va mener des actions pour adapter et valoriser ses gammes de produits récentes. Cela va se traduire par :

- des développements spécifiques clients
- la création d'options sur les gammes existantes
- le développement d'outils logiciel en support aux produits

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

<i>En Euros</i>	Année	Echues	Payables de 1 à 30			Total
				Payables de 31 à 60	Payables à + de 61 jours	
Balance Fournisseurs	2014	-80 707	- 303 108	-205 709		- 589 524
	2013	- 173 244	- 248 895	- 229 323		- 651 552
Fournisseurs	2014	0				0
Débiteurs	2013	12 497				12 497
Total général	2014	- 80 707	- 303 108	- 205 709		-589 524
	2013	-160 747	- 248 985	- 229 323		- 639 055

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

Sociétés contrôlées

- la société ATTEL INGENIERIE (SARL) à hauteur de 100%

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2014 un résultat d'exploitation de 12 000 euros pour un chiffre d'affaires de 472 364 euros et un résultat net de -83 479 euros.

La Société TXCOM a déprécié les titres de sa filiale ATTEL INGENIERIE à hauteur de 99 108 euros au 31 décembre 2014 compte tenu notamment de l'exercice déficitaire de cette Société.

- la société AXIOHM USA (filiale de distribution) à hauteur de 100%

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2014 un bénéfice net de 182 \$ pour un chiffre d'affaires de 91 223 \$.

Il est rappelé que le chiffre d'affaires réalisé par cette dernière société est intégralement constitué d'opérations effectuées avec sa société mère TXCOM.

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre société.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2014.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2014 à 0 %.

Il vous est présenté en premier lieu les résultats de la société TXCOM puis ceux du Groupe consolidé constitué par les sociétés TXCOM, ATTEL INGENIERIE et AXIOHM USA (rapport sur la gestion du Groupe).

RESULTATS –AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires net s'est élevé à la somme de 6 379 810 € contre 6 337 732 € au titre de l'exercice précédent, soit une légère hausse d'environ +0,7 % liée à un CA en hausse au niveau des « clients impression thermique »

Le montant des produits d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 6 750 430 € contre 6 776 351 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges d'exploitation se sont élevées à 6 293 556 € contre 6 100 708 € au titre de l'exercice précédent

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 456 875 € contre 675 643 € au titre de l'exercice précédent

Le résultat financier s'est élevé à 132 953 € contre - 3 456 € au titre de l'exercice précédent du fait d'un effet de change favorable entre le dollar \$ et l'euro €.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 74 215 euros contre 197 336 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 154 781 euros tenant compte d'un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 87 071 euros, contre 176 962 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se solde par un bénéfice de 509 261 euros contre un bénéfice de 692 561 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2014, le total du bilan de la Société s'élevait à 8 125 693 € contre 7 842 274 € pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 509 261,00 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	509 261,00 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	977 097,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	1 486 358,00 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 0,24 euros par action	295 646,40 euros
Le solde	1 190 711,60 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élèvera ainsi après affectation à 1 190 711,60 euros.

Il est précisé que la totalité des dividendes mis en distribution est éligible pour les associés y ayant droit, à la réfaction prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2013, les revenus distribués au profit des personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Nous vous informons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Ce dividende **sous déduction le cas échéant des prélèvements sociaux** serait mis en paiement à compter du 4 juillet 2015.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 4 810 416 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants étant précisé qu'ils sont éligibles pour les associés y ayant droit à la réfaction prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts :

EXERCICE	DIVIDENDE
31.12.2013	98 548,80 euros
31.12.2012	1 096 355,40 euros
31.12.2011	0 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7 104 euros.

L'impôt supporté en raison desdites dépenses s'élève à 2 368 euros.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

Au 31 décembre 2014, le périmètre de consolidation du groupe TXCOM comprenait les sociétés suivantes :

- TXCOM (société consolidante)
- ATTEL INGENIERIE détenue à 100 %
- AXIOHM USA détenue à 100%

Il vous est indiqué par ailleurs que le Groupe TXCOM a choisi d'établir ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 conformément aux règles et méthodes comptables françaises et en particulier au règlement CRC n°99-02.

Compte de résultat :

Dans les comptes consolidés (il est rappelé que ceux-ci sont établis sur une base volontaire, la société TXCOM n'étant pas astreinte à la publication de comptes consolidés), établis selon les normes françaises, le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2014 s'élève à 6 685 602 € contre 6 706 324 € en 2013.

La contribution d'ATTEL INGENIERIE, en terme de CA sur 2014, se chiffre à 472 364 €, soit environ 7,1 % du global.

En termes d'exploitation, l'apport de la filiale est 12 000 € sur 2014 alors que le résultat d'exploitation consolidé a atteint 569 207 € (8,5% du CA Groupe) contre 830 426 € en 2013 (12,4% du CA).

Le chiffre d'affaires à l'export en 2014 s'élève à 4 434 876 €, soit 65,6 % du CA du Groupe TXCOM porté notamment par les USA.

La masse salariale en 2014 est en augmentation par rapport à 2013 (1 386 700 € en 2014 contre 1 329 427 € en 2013) ce qui a permis de maintenir un ratio frais de personnel / CA autour de 20% (20,8 % précisément en 2014).

Le résultat net consolidé part du groupe, après impôt et amortissement des écarts d'acquisition, s'établit en 2014 à 546 4057 € contre 617 106 € en 2013.

Bilan :

Actif

En consolidé, les immobilisations nettes figurant à l'actif (y compris les écarts d'acquisition nets) se montent 4 111 031 € contre 4 140 491 € l'année précédente.

Les stocks et en cours nets s'élèvent à 829 804 € en 2014 contre 755 449 € en 2013.

Le total des créances représentent en 2014 un montant net de 1 016 363 € contre 854 970 € en 2013.

Le total du bilan s'établit à contre 10 649 427 € pour l'exercice 2014, dont 4 677 165 € de trésorerie en 2014 contre 4 833 643 € en 2013.

Passif

Le capital social de 246 372 € est divisé en 1 231 860 actions de 0,2 €.

Les capitaux propres consolidés part du Groupe sont d'un montant de 5 875 866 € en 2014 contre 5 427 395 € en 2013.

Les dettes d'un montant de 4 190 130 € sont constituées principalement d'un emprunt en crédit bail pour un montant de 2 873 321 €, d'emprunts classiques et dettes auprès d'établissements de crédit pour 62 422 € (liées à l'acquisition de fonds de commerce), des dettes fournisseurs pour 612 689 € et des dettes fiscales et sociales pour 325 394 €.

Les autres dettes passent de 267 276 € en 2013 à 316 304 € en 2014.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

NOM - PRENOM ADRESSE	SOCIETES DANS LESQUELLES DES FONCTIONS SONT EXCERCEES	
	FONCTIONS	SOCIETES
Philippe CLAVERY 12, Allée Sous Le Vent 92 500 Rueil Malmaison	Président Directeur Général Gérant Gérant	TXCOM ATEL INGENIERIE KITIS

Jacqueline CLAVERY 2, rue de Civry 75016 PARIS	Administrateur	TXCOM
Albert SCHUNE 2, av du Président Roosevelt 92330 Sceaux	Administrateur Administrateur	TXCOM OPTICSVALLEY
Alain JORITE 41, rue des Malassis 94400 Vitry sur Seine	Administrateur	TXCOM

Jetons de présence

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à 11 000 euros.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Il est rappelé que l'Assemblée Générale a décidé le 26 juin 2014 des modalités et conditions du programme de rachat d'actions suivantes :

- Durée du programme : 18 mois maximum, démarrant à compter de la présente assemblée générale et qui expirerait soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 28 décembre 2015;
- Pourcentage maximum de rachat autorisé: 10% du capital, soit 123 186 actions sur la base de 1 231 860 actions composant le capital social à la date du présent avis, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondant au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation;
- Prix d'achat unitaire maximum : 25 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 3 079 650 euros, hors frais de négociation;
- Ce nombre maximum d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions touchant le capital social
- L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au Conseil d'Administration, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de renouveler ce programme de rachat d'actions pour une nouvelle période de 18 mois. Les caractéristiques de ce programme resteraient inchangées à l'exception des finalités que nous vous proposons d'élargir.

Bilan du programme au cours de l'exercice 2014

• Nombre d'actions achetées en 2014 :	0
• Cours moyen des achats :	N/A
• Nombre d'actions au 31/12/14 :	2.022
• Cours au 31/12/14 :	7,43 €
• Valeur des actions au 31/12/14 au cours d'achat :	15.226 €
• Valeur nominale des actions au 31/12/14 :	0,2 €
• Fraction du capital détenu au 31/12/14 :	0,16 %

Le contrat de liquidité initialement mis en place a été résilié au cours de l'exercice 2014 et le transfert des actifs du contrat de liquidité a été réalisé sur 2015.

REPARTITION DU CAPITAL

A la date du présent rapport, les principaux actionnaires sont les suivants :

KITIS	867 744 actions
FIP Hexagone Croissance 1	65 000 actions
Représenté par la société :	
TURENNE CAPITAL PARTENAIRES	
FIP Hexagone Croissance 2	12 555 actions
Représenté par la société :	
TURENNE CAPITAL PARTENAIRES	
FIP Hexagone Patrimoine 1	38 919 actions
Représenté par la société :	
TURENNE CAPITAL PARTENAIRES	
FCPI Développement et Innovation 3	8 788 actions
Représenté par la société :	
TURENNE CAPITAL PARTENAIRES	
FIP Auctalys Capital PME	76 852 actions
Représenté par la société :	
PROMELYS Participations	
FIP ATOUT PME	48 000 actions
Représenté par la société :	
PROMELYS Participations	

FIP Alliance Capital PME 2 Représenté par la société : PROMELYS Participations	12 008 actions
FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 2 Représenté par la société ALTO INVEST	21 170 actions
FCPI FORTUNE ALTO Représenté par la société ALTO INVEST	73 830 actions

La société KITIS détient 70,44 % du capital social et 73,79 % des droits de vote.

B- RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PROPOSITION D'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;
- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés de 0 % au 31 décembre 2014, inférieure au seuil légal ;
- l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires s'est réunie avec un ordre du jour similaire le 28 juin 2012, il y a près de trois ans ;

- il y a donc lieu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

En conséquence, votre Conseil d'Administration vous présente un projet d'augmentation de capital d'un montant maximum de 24 637 euros, à libérer en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, avec suppression de votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Les actions nouvelles seraient émises au pair, soit 0,20 euros par action.

Elles seraient libérées en totalité lors de leur souscription.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, de déléguer à votre Conseil d'Administration tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des actions nouvelles, et d'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'augmentation de capital étant réservée au profit des personnes ayant la qualité de salariés de la Société adhérents à un PEE, le droit préférentiel de souscription des actionnaires devra être supprimé conformément à l'article L. 225-138 I alinéa 2 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 225-138-1 dudit code.

Le rapport du Commissaire aux Comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription vous sera communiqué.

Ce projet de résolution vous est toutefois présenté uniquement pour se conformer aux dispositions légales et nous vous précisons que votre Conseil d'Administration a désapprouvé ce projet. En conséquence, nous vous invitons à voter contre cette résolution.



Le Conseil d'administration
Philippe CLAVERY

ANNEXES

**ANNEXE "1" TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ
DERNIERS EXERCICES**

**ANNEXE "2" TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE
VALIDITE**

ANNEXE "3" BILAN

ANNEXE "4" COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE "5" BILAN CONSOLIDE

ANNEXE "6" COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

article R 225-102 du Code de commerce

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	246 372	246 372	246 372	246 372	246 372
Nbre des actions ordinaires existantes	1 231 860	1 231 860	1 231 860	1 231 860	1 231 860
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 379 810	6 337 732	6 483 726	7 733 711	9 971 820
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 063 130	1 147 631	798 336	368 278	1 196 323
Impôts sur les bénéficiaires	154 781	176 962	111 886	130 252	82 272
Participation des salariés au titre de l'exercice	0	0	0	0	82 886
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	908 349	970 669	686 450	498 530	1 031 165
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	509 261	692 561	481 634	284 281	478 071
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,74	0,79	0,56	0,40	0,84
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,41	0,56	0,39	0,23	0,39
Dividende distribué à chaque action	0,24	0,08	0,89	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	27	27	27	39	51
Montant des salaires et traitements de l'exercice	856 196	808 840	781 729	1 073 137	1 555 914
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	319 531	315 401	324 186	455 357	661 228

SA TXCOM

ANNEXE 2

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité

Ci-après le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité que vous avez accordées à votre conseil d'administration, en assemblée générale, dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Pour information (Cf rapport du Conseil à l'AGE), il est proposé à l'AGE de renouveler les délégations ci-dessous à l'exception de l'autorisation conférée au Conseil à l'effet de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre, qui expire seulement en 2015.

Type de délégation	Dates et numéros de la résolution	Durée	Montant nominal maximal hors prime d'émission
Délégations de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet de décider, l'émission, <u>avec suppression du droit préférentiel</u> de souscription des actionnaires, de titres financiers et/ou de toutes valeurs mobilières diverses dans le cadre d'un placement privé	AGM du 26 juin 2014 (Neuvième résolution)	26 mois à compter du 26 juin 2014	60 000 euros
Délégations de compétence <u>avec maintien</u> du droit préférentiel de souscription	AGM du 26 juin 2014 (Dixième résolution)	26 mois à compter du 26 juin 2014	60 000 euros
Délégations de compétence <u>avec suppression</u> du droit	AGM du 26 juin 2014 (Onzième résolution)	26 mois à compter du 26 juin 2014	60 000 euros

préférentiel de souscription			
Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription	AGM du 26 juin 2014 (Douzième résolution)	26 mois à compter du 26 juin 2014	Limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.
Délégation de compétence pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, d'apport ou de fusion sous forme d'attribution d'actions gratuites et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes	AGM du 26 juin 2014 (Quatorzième résolution)	26 mois à compter du 26 juin 2014	50 000 euros
Montant global des délégations conférées	AGM du 26 juin 2014 (Treizième résolution)		90 000 euros
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	AGM du 26 juin 2014 (Quinzième résolution)	26 mois à compter du 26 juin 2014	1% du capital social